

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>CTSA RESILIANS – EVACUATION DE GRAVATS –  RUE URBAIN LEFRANCOIS  ARRETE N° 2024/151</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 14 juin 2024 de la société CTSA RESILIANS sollicitant la Ville pour une évacuation de gravats suite à un sinistre incendie rue Urbain Lefrançois à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation et le stationnement sur l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société CTSA RESILIANS – 8 rue des Baleiniers, ZA du Prétot – 50400 GRANVILLE, est autorisée à réaliser, à partir 24 juin 2024 et pour une durée de 2 jours, l'évacuation de gravats suite à un sinistre incendie rue Urbain Lefrançois à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit aux abords du chantier. La circulation sera fermée sur la première partie de la rue Urbain Lefrançois.
- Article 3 :** La société CTSA RESILIANS est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société CTSA RESILIANS ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 17 juin 2024



Le Maire,

**Michel PATARD-LEGENDRE.**